

Décision

Générale

colonial

## Décision n° 72-287/SG/EP portant inscription au tableau d'avancement et promotion d'un rédacteur du cadre territorial.

n° 72-287/SG/EP

Ministère  
MINISTÈRE DE LA FONCTION PUBLIQUE

Date de publication  
23 février 1972

Numéro JO  
n° 5 du 10/03/1972

Date du numéro  
10 mars 1972

### TEXTE INTÉGRAL

Sont inscrits au tableau d'avancement de l'année 1971, pour compter des dates ci-après indiquées, les fonctionnaires des cadres territoriaux dont les noms suivent : CORPS DE L'ADMINISTRATION GENERALE A

- CADRE DES ADMINISTRATEURS Pour administrateur, 1er échelon M. Ismaël Guedi Hared, pour compter du 1er décembre 1971 (I.T.L.S). B
- CADRE DES CHEFS DE BUREAU Pour chef de bureau principal, 1er échelon M. Ali Aref Bourhan, pour compter du 5 octobre 1971 (en service détaché C.D.). C
- CADRE DES REDACTEURS Pour rédacteur principal, 1° échelon M. Ratsimandresy Emile, pour compter du 1er décembre 1971 (Fonction publique).

#### Art. 2

Sont promus, au titre de l'année 1971, pour compter des dates et selon les modalités ci-après indiquées, les fonctionnaires du Territoire, dont les noms suivent: